



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 91981

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les inquiétudes exprimées par les agriculteurs biologiques et les producteurs AOC quant aux risques de contamination liés à la présence éventuelle d'OGM. En effet, ces filières se doivent de proposer des produits strictement sans OGM. Or le projet de loi relatif aux OGM ne prévoit une indemnisation qu'au-delà d'un seuil de présence fortuite d'OGM supérieur à 0,9 %. Ces modalités n'étant pas adaptées au cas particulier des producteurs biologiques et des producteurs AOC, il souhaiterait savoir comment sera couvert leur préjudice en cas de contamination liée à la présence fortuite d'OGM dans leur récolte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91981

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4101